

M.Viville,

J'ai lu avec attention votre plaidoyer pour la levée de l'anonymat des donneurs. Je n'ai pas compris si votre propos s'appliquait aux futurs donneurs ou proposait une mesure rétroactive. J'ai été donneur en 1978 et je suis très fermement opposé à une telle mesure.

Vos arguments se prétendent humanistes, les miens encore plus. Ce n'est pas une compétition compassionnelle.

J'ai participé à une émission sur France Culture sur le sujet avec, en contradicteurs, des jeunes recherchant opiniâtrement leurs racines (parfois avec l'aide de leurs parents/éducateurs).

Je ne me place pas sur ce terrain. Mes arguments sont les suivants :

- les parents éducateurs sont et doivent être reconnus comme les "vrais" parents sans limites. J'ajoute que même lors de fécondations "normales", il peut y avoir des doutes sur sa "véritable" origine. L'exacerbation du doute crée des situations impossibles. J'ai des proches, médecins néo-natalistes, qui affirment qu'environ 25 % des enfants passés entre leurs mains ont des groupes sanguins incompatibles avec ceux de leurs parents officiels. Va-t-on lancer le doute général ?

- il faut que les parents éducateurs informent les enfants de leurs origines avec une vision positive. Celui qui donne n'est pas un "malade" qui a fait un don "narcissique" de sperme mais un homme généreux qui a voulu partager son plaisir d'être parent avec un couple qui souffrait d'infertilité. J'ai moi-même prévenu mes propres enfants. J'ai donc trouvé assez « malsaines » ces demandes des enfants. Veulent-ils mettre en défaut leurs parents, rechercher un autre père, ... et exprimer d'autres demandes moins avouables ? La proposition de certains (que vous n'évoquez pas !) de rendre l'origine transparente, après l'accord du donneur est également insupportable car elle cherche à culpabiliser celui qui refuserait.

- enfin et surtout, il y a un problème de CONTRAT. La société s'est engagée sur l'anonymat. Rendre caduc le contrat est une rupture d'un lien social fondamental. Cette proposition « gauchisante » (sic) remet en question toute la vie sociale. Sur le fond c'est une ouverture à une pensée de la dictature. C'est très grave ! Faut-il dès lors remettre en cause la généalogie, la transmission morale et patrimoniale ? C'est de la folie... L'accepter ce serait trahir mes propres enfants (j'ai trois enfants d'un premier couple, un d'un second et je vis avec une troisième femme (toutes sont au courant). Vais-je encore compliquer la structure de la famille recomposée déjà difficile ? Non. J'ai par exemple une belle-fille médecin qui fantasme en imaginant que sa fille pourrait croiser un de ses cousins sans le savoir et se marier avec lui... C'est plutôt drôle statistiquement...

La seule chose qui me questionne est celle de la transmission de données médicales. Par exemple, j'ai un glaucome, maladie transmissible. Faut-il prévenir les enfants de ce risque ? Rechercher des antécédents sur des maladies ? La chose a été évoquée au départ et on a fait un bilan exhaustif ... Il y a tant d'autres cas de croisements génétiques. Eventuellement, on pourrait imaginer que dans des cas graves, sous le secret médical, on puisse remonter au donneur.

Mon opinion est ferme, mais je suis encore et toujours prêt à en débattre

Sincèrement, Marc Sauvez

Monsieur,

Je pense que nous sommes sur un malentendu. Je ne propose pas de lever l'anonymat des donneurs, mais de permettre, à ceux qui le souhaitent, aux personnes conçues par un don de gamètes (ovocytes ou spermatozoïdes) d'avoir accès, à leur majorité, à leurs origines. Il me semble important que le don reste anonyme, pour la famille et pour le donneur, jusqu'à la majorité.

Il va de soi qu'une telle réglementation ne saurait être rétroactive. Elle ne concernerait que les futurs donneurs. Cependant, sur le modèle anglais, je propose aussi que soit mis en place un organisme auprès duquel les donneurs puissent, de façon volontaire, consentir à ce que leur identité soit divulguée aux demandeurs.

Je ne sais pas avec qui vous avez débattu, mais il est clair pour moi que la majorité de ceux qui demandent un accès aux origines ne sont pas à la recherche d'un père. Ils en ont un.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, il est en effet fondamental que les parents informent leurs enfants de leur mode de conception, le plus tôt étant le mieux. Non, il ne s'agit pas d'une maladie.

Concernant votre chiffre de 25%, il est faux. Les données récentes de génétique font état de 1 à 3% de fausses paternités. La différence fondamentale entre cette dernière et le don de gamètes vient de l'origine du secret, le premier est d'ordre privé, alors que lors d'un don il est étatique. Il est bien documenté que les secrets de familles, quels qu'ils soient, ont des effets néfastes.

Concernant votre maladie génétique, c'est un vrai problème. En effet, l'une des revendications, justifiée, des personnes issues d'un don est l'absence d'antécédents familiaux, au moins pour la partie concernant le donneur. Actuellement rien n'est organisé pour remédier à cela. Vous pouvez contacter le CECOS où vous avez donné, mais ils n'ont pas les moyens d'informer le médecin traitant des personnes issues des dons. Là encore, l'institution mentionnée ci-dessus pourrait être en charge de cela.

Enfin, je souhaite insister sur un point qui change considérablement la donne, c'est l'accès récent pour tous à des tests génétiques récréatifs. En effet, grâce à ceux-ci les donneurs peuvent être retrouvés, cela a été le cas dans de nombreux pays et tout récemment en France.

Ceci va aller en s'amplifiant. Sans vouloir vous alarmer et tout en respectant votre choix qui était, comme vous l'indiquez, stipulé sur le contrat que vous avez passé avec le CECOS, de garder l'anonymat, sachez que les personnes conçues de votre don sont susceptibles de vous identifier. Là encore, nous proposons avec Madame Delaisi de Parseval, afin d'éviter au mieux des situations catastrophiques, qu'une institution centralisée s'occupe de cette problématique. Je reste à votre disposition si vous souhaitez poursuivre cette discussion.

Cordialement  
Prof. Stéphane Viville